Envoyé en préfecture le 30/11/2020
Reçu en préfecture le 30/11/2020
Affiché le 30/11/2020
ID : 031-213100324-20201127-DEL_76_2020-DE

AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 76/2020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 19 novembre 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

M. LEFEVRE	à	M. MONTEGUT
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

SECRETAIRE : Mme BONNAFE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31), dans le cadre des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et de son partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, accompagne les collectivités territoriales et établissements publics affiliés en matière de retraite.

Le service retraite du Centre de Gestion assure les missions suivantes :

- d'une part, une mission d'information et de formation.

Il apporte aux employeurs territoriaux conseil et expertise à propos de la réglementation CNRACL, et de son application dans le traitement des dossiers individuels. En outre, il dispense une information de premier niveau sur les autres caisses de retraite. Des réunions d'information générale et des séances thématiques de formation sont proposées au gré de l'actualité réglementaire.

- d'autre part, une mission d'intervention et d'assistance sur les dossiers CNRACL.

A cet effet, deux formules d'adhésion sont proposées aux collectivités :

- contrôle des dossiers CNRACL ;
- réalisation des dossiers CNRACL.

Les tarifs, différents selon le statut de l'employeur envers le CDG 31, sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 30/11/2020
Reçu en préfecture le 30/11/2020
Affiché le 30/11/2020
ID : 031-213100324-20201127-DEL_76_2020-DE

Type de dossiers	Contrôle des dossiers pour toute collectivité ou établissement public	Réalisation des dossiers Tarif applicable aux collectivités affiliées et adhérentes au socle de missions Article 23 IV Loi 84-53	Réalisation des dossiers pour des collectivités non affiliées
Validation de périodes	21 €	63 €	84 €
Régularisation de cotisations	21 €	63 €	84 €
Rétablissement de droits	21 €	63 €	84 €
Compte Individuel Retraite	21 €	63 €	84 €
Simulation de calcul de pension	42 €	147 €	158 €
Qualification du Compte Individuel Retraite	42 €	147 €	158 €
Demande d'avis préalable	42 €	147 €	158 €
Liquidation de pension	42 €	147 €	158 €
Correction d'anomalie sur déclaration individuelle (DI)	*Inclus dans les services précédents*		

Leur mise en œuvre nécessite la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne tel que présentée ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :
Voix Pour : 29
Voix Contre : 0
Abstention : 0

- D'adhérer au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, ainsi que tous les actes y afférents ;
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 novembre 2020

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

MAIRIE D'AUSSONNE 31840